

Le cabinet d'avocats Tiberghien, spécialisé en droit fiscal, renforce son département de planification successorale avec l'arrivée des professeurs Walter Pintens et Charlotte Declerck.

Les professeurs Walter Pintens et Charlotte Declerck sont respectivement attachés en tant que conseiller scientifique à temps partiel et en tant qu'avocate dans le département de planification successorale du cabinet d'avocats Tiberghien. Ce département est spécialisé dans la structuration et l'optimisation des patrimoines familiaux et autres, des donations, des testaments et des successions pour les particuliers.

Tous deux sont co-auteurs de la deuxième édition du précis « Familiaal Vermogensrecht », l'ouvrage de référence en matière de droit patrimonial de la famille, qui dresse une vue générale du droit des régimes matrimoniaux, du droit patrimonial de la cohabitation, des donations et du droit successoral.

Le professeur Walter Pintens est professeur ordinaire à la K.U.Leuven, où il enseigne le droit patrimonial de la famille et le droit comparé depuis 1985. Il est également professeur extraordinaire à l'*Europa-Institut* de l'Université de la Sarre à Saarbrücken, où il dispense le cours de droit privé européen. Auparavant, il a été professeur invité à la Humboldt-Universität de Berlin, à l'université de Fribourg et à la University of South Africa (Pretoria). Il a récemment été professeur invité au *Gonville & Caius College* de Cambridge.

À l'heure actuelle, le professeur Walter Pintens est membre du Comité organisateur de la Commission pour le droit européen de la famille et il est membre associé de l'Académie internationale de droit comparé à Paris. Il est membre de la rédaction des publications suivantes : *Rechtskundig Weekblad*, *Zeitschrift für das gesamte Familienrecht* et *Zeitschrift für Europäisches Privatrecht*. Outre son parcours académique, il occupe également la fonction de juge de paix suppléant.

« Le droit patrimonial de la famille est caractérisé par une réglementation qui se complexifie chaque jour davantage et qui se teinte de plus en plus de droit européen et de droit international. Combiné avec les modèles de vie commune qui évoluent rapidement (par exemple les cohabitants, les familles recomposées, le mariage entre partenaires de nationalité différente, ...), cet élément conduit souvent à des problèmes juridiques

complexes, notamment lors de la rédaction de contrats de mariage ou de cohabitation et de testaments et lors de la réalisation du transfert contrôlé du patrimoine (familial), par

exemple, au partenaire survivant, aux enfants ou aux petits-enfants. L'expérience combinée du professeur Walter Pintens s'accorde parfaitement avec notre activité consultative, qui est réputée pour offrir des solutions pragmatiques et personnalisées », déclare Alain Van Geel, avocat associé.

Charlotte Declerck a obtenu le grade de docteur en droit en 2008 à la K.U.Leuven, en soutenant une thèse intitulée « Literaire en artistieke eigendom in het familiaal vermogensrecht » (« Propriété littéraire et artistique dans le droit patrimonial de la famille »). Depuis 2003, elle est attachée à l'Institut de droit patrimonial de la famille de la K.U.Leuven. Au cours de l'année académique 2009-2010, M^e Declerck a dispensé le cours de droit des conflits familiaux. Depuis le 1^{er} septembre 2010, M^e Ch. Declerck est nommée en tant que chargée de cours à l'Université d'Hasselt, où elle enseigne le droit de la famille et des successions. Outre sa carrière académique, elle officie également en tant qu'avocate depuis 2007. Elle traitait jusqu'à aujourd'hui principalement de dossiers relatifs à des litiges dans le cadre de la liquidation et du partage (judiciaires) de patrimoines après divorce et de successions.

« Les négociations et la médiation sont en effet des instruments importants que nous utilisons pour gérer et prévenir les conflits familiaux en cas de divorce, d'ouverture de successions et dans le cadre de transfert de patrimoines familiaux. Lorsque toute solution amiable est exclue, nous intervenons naturellement dans le cadre des procédures judiciaires qui s'ensuivent. Les connaissances académiques et l'expérience pratique spécialisée de Charlotte Declerck en la matière constituent bien entendu une plus-value pour notre activité procédurale existante », affirme Alain Van Geel.